

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 10390-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2008-01-9725 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT MAXIMAL
DE 1 310 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE,
D'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS MUNICIPAUX ET À
L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DE L'ATELIER
MUNICIPAL**

Séance ordinaire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac, tenue le 6 juin 2011 à 20 h dans la salle communautaire « Le Bivouac » lors de laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire : Monsieur Jean Laliberté

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district #1
Jim O'Brien, conseiller, district #2
Michael Tuppert, conseiller, district #3
Hélène Thibault, conseillère, district #4
Jean Perron, conseiller, district #5
Kathleen Dawson, conseillère, district #6

Formant quorum des membres du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Laliberté.

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire modifier le Règlement numéro 2008-01-9725;

ATTENDU que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac n'a pas effectué tous les travaux prévus au Règlement numéro 2008-01-9725;

ATTENDU que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac ne désire pas utiliser le solde résiduaire au Règlement numéro 2008-01-9725;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent Règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 5 avril 2011;

ATTENDU QU'une copie du Règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le Règlement portant le numéro 10390-2011 soit adopté par le conseil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et qu'il soit statué et décrété par ce Règlement ce qui suit :

ARTICLE 1**TITRE**

Le titre du présent Règlement est « *Règlement numéro 10390-2011 modifiant le Règlement numéro 2008-01-9725 décrétant un emprunt maximal de 1 310 000 \$ pour des travaux de voirie, d'aménagement de terrains municipaux et à l'aménagement intérieur et extérieur de l'atelier municipal* ».

ARTICLE 2**PRÉAMBULE**

Le préambule du présent Règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3**MODIFICATION DU TITRE DU RÈGLEMENT 2008-01-9725**

Le titre du Règlement 2008-01-9725 est modifié par « *Règlement 2008-01-9725 décrétant un emprunt de 612 404 \$ pour des travaux de voirie, d'aménagement de terrains municipaux et à l'aménagement intérieur et extérieur de l'atelier municipal* ».

ARTICLE 4**BUT**

L'article 3 du Règlement numéro 2008-01-9725 est remplacé par ce qui suit :

Le conseil municipal est autorisé à faire exécuter les travaux de voirie et d'aménagement de terrains municipaux lesquels sont décrits dans les documents joints à l'Annexe A révisés par monsieur Daniel Côté, technicien en génie civil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et datés du 20 mai 2011 et ce, jusqu'à concurrence de 612 404 \$.

ARTICLE 5**DÉPENSES AUTORISÉES**

L'article 4 du Règlement numéro 2008-01-9725 est remplacé par ce qui suit :

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 612 404 \$ (six cent douze mille quatre cent quatre dollars) pour les fins du présent Règlement.

ARTICLE 6**EMPRUNT**

L'article 5 du Règlement numéro 2008-01-9725 est remplacé par ce qui suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent Règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme maximale de 612 404 \$ \$ (six cent douze mille quatre cent quatre dollars) sur une période de 10 ans.

ARTICLE 7**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Fossambault-sur-le-Lac ce 6^e jour de juin 2011.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, directeur général et greffier

FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

**ANNEXE -A-
RÉSUMÉ DES COÛTS**

		%	\$
		RÉALISATION	RÉALISATION
RÉFECTION DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT - SECTEUR BOILARD			
	320 000 \$	0%	- \$
RÉFECTION / RÉAMÉNAGEMENT - DRAINAGE DES RUES (SECTEUR DES AVENUES)			
Reprofiler, nettoyer et canaliser les fossés	106 250 \$		
Remise en état des lieux, incluant aménagement, bordures et asphalte	55 000 \$		
Imprévus: 15%	24 150 \$		
Taxes nettes	<u>14 600 \$</u>		
SOUS-TOTAL	200 000 \$	50%	100 000 \$
RÉFECTION / RÉAMÉNAGEMENT - DRAINAGE DES RUES (BOISÉS NAPOLÉON)			
Reprofiler, nettoyer et canaliser les fossés	106 250 \$		
Remise en état des lieux, incluant aménagement, bordures et asphalte	55 000 \$		
Imprévus: 15%	24 150 \$		
Taxes nettes	<u>14 600 \$</u>		
SOUS-TOTAL	200 000 \$	50%	100 000 \$
CORRECTION DE RUES, ASPHALTAGE ET RESURFAÇAGE			
Préparation (coupage d'asphalte)	5 000 \$		
Excavation et disposition des sols	20 000 \$		
Matériel granulaire	45 000 \$		
Profilage	41 000 \$		
Asphaltage et resurfaçage	50 000 \$		
Imprévus: 15%	24 400 \$		
Taxes nettes	<u>14 600 \$</u>		
SOUS-TOTAL	200 000 \$	40%	80 000 \$
RÉFECTION DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE			
Réfection du mur de soutènement de la piste multifonctionnel - courbe Gingras / rue du Quai			
Démolition et disposition du vieux muret	4 850 \$		
Réfection du muret	25 000 \$		
Installation de luminaires	7 500 \$		
Fondation et asphalte	3 000 \$		
Imprévus: 15%	6 000 \$		
Taxes nettes	<u>3 650 \$</u>		
SOUS-TOTAL	50 000 \$	100%	50 000 \$
AMÉNAGEMENT ET JEUX POUR PARCS			
Parc de l'hôtel de Ville			
- Module de jeux	35 000 \$		
- Aménagement	17 400 \$		
Parc Fossambault			
- Module de jeux	35 000 \$		
- Aménagement	17 400 \$		
Imprévus:15%	15 710 \$		
Taxes nettes	<u>9 490 \$</u>		
SOUS-TOTAL	130 000 \$	100%	130 000 \$

ACQUISITION ET AMÉNAGEMENT BANDES DE PATINOIRE

Acquisition des bandes de patinoire	26 000 \$		
Aménagement du terrain et installation	2 200 \$		
Imprévus: 15%	4 245 \$		
Taxes nettes	<u>2 555 \$</u>		
SOUS-TOTAL	5 000 \$	100%	35 000 \$

PISTE CYCLABLE - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ, BANDES ET ABEILLES

Installation de bordures de béton	25 000 \$		
Acquisition de poteaux abeille	5 000 \$		
Réaménagement des banquettes et luminaires	25 000 \$		
Remise en état des lieux	11 000 \$		
Imprévus: 12,5%	8 150 \$		
Taxes nettes	<u>5 850 \$</u>		
SOUS-TOTAL	80 000 \$	100%	80 000 \$

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR - ATELIER MUNICIPAL

Entrepôt des véhicules			
- Distribution électrique	3 980 \$		
- Plomberie et appareils	1 000 \$		
- Étagères et armoires, supports à outils	7 100 \$		
- Système d'alarme	2 800 \$		
- Équipement : compresseur et accessoires	2 400 \$		
- Aménagement de la section entreposage extérieur - étagères et autres	4 870 \$		
Aménagement du terrain de l'entrepôt des véhicules			
- Excaver la cour et disposer du matériel d'excavation, construction d'un mur de pierre, nivellement de la cour et pentes d'égouttement	12 000 \$		
- Clôturer l'aire d'entreposage	8 000 \$		
Aménagement du garage municipal			
- Achat et installation de blocs de béton et travaux connexes	4 400 \$		
- Nivelage, compaction incluant le stationnement, reprofilage des fossés, asphalte	30 000 \$		
Imprévus: 15%	11 515 \$		
Taxes nettes	<u>6 935 \$</u>		
SOUS-TOTAL	95 000 \$	39%	37 050 \$

GRAND TOTAL **1 310 000 \$** **612 050 \$**

FINANCEMENT ACCORDÉ **1 310 000 \$** **46,75%** **612 404 \$**

Daniel Côté, technicien en génie civil
LE 20 MAI 2011